

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 4 juin 2018 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-0406-199

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-0406-200

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2018

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

2018-0406-201

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes *lot 1* et *lot 2* du 1er juin 2018, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 43 368,77 \$ et payés tel qu'autorisé par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des *lot 3*, *lot 4* et *lot 5* du 1^{er} juin 2018, d'une somme de 481 439,61 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-0406-202

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mai 2018.

2018-0406-203

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2018-0406-204

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

2018-0406-205

SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN D'UN PHOTOCOPIEUR COULEUR

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives à la fourniture et à l'entretien d'un photocopieur couleur pour le centre administratif.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Équipement de Bureau Joliette (Sharp)	38 454,82\$
GDX Bureautique (Xerox)	35 064,45\$

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de la compagnie suivante : GDX Bureautique au prix de 35 064,45 \$ incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de location.

ADOPTÉ

2018-0406-206

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement de contrôle et suivi budgétaire (2007-136) ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2018 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QUE les autres dépenses présentant des variations inférieures à 1 000 \$ ne nécessitent pas de transferts budgétaires, puisque des revenus équivalents aux dépassements budgétaires ont été constatés aux livres de la Municipalité;

ATTENDU QUE le calcul des intérêts des revenus des taxes de secteur avait été mal réparti ;

ATTENDU QUE dans le secteur Val Ouareau phase IV, certains montants sont assumés par la Municipalité et ne doivent pas être considérés comme un revenu ;

ATTENDU QUE des revenus de taxes générales sont attendus suite aux mises à jour d'évaluation pour les 7 prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la technicienne-comptable à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

	# GL	POSTE DE DÉPENSES	Budget 2018	Transfert	Budget 2018 après transferts
De	01-211-20-019	Secteur prolongation 5 ^e Avenue	23 048	(429)	22 619
De	01-211-20-021	Secteur Val-Ouareau IV	67 344	(8 360)	58 984
De	01-211-20-022	Secteur Montée des Bois A	19 102	(1 138)	17 964
De	01-211-20-023	Secteur Montée des Bois B	34 573	(4 155)	30 418
De	01-211-20-024	Secteur Chemin Sainte-Marie	6 600	(1 138)	5 462
De	01-211-20-026	Secteur Val-Ouareau I	27 570	(2 412)	25 158
De	01-211-20-027	Secteur Val Ouareau Phase II	14 672	631	15 303
De	01-211-20-028	Secteur Val-Ouareau Phase III	15 726	(1 354)	14 372
De	01-211-20-029	Secteur 4 ^e Avenue égout pluv n-conv.	509	(72)	437
De	01-211-20-030	Terrasse Du Charme	67 718	1 507	69 225
De	01-211-20-031	Secteur mini-parc industriel	18 970	742	19 712
De	01-211-20-032	Secteur Trait-Carré	7 433	(391)	7 042
De	01-211-20-033	Secteur cours d'eau Granger	2 335	(96)	2 239
Vers	01-211-11-010	Taxes générales	3 134 668	16 665	3 151 333
		TOTAL DES TRANSFERTS		16 665	

ADOPTÉ

2018-0406-207

OFFRES D'ACHAT – LOTS 6 026 057

ATTENDU QUE Gabriel Gagnon Fortier a déposé une offre d'achat pour le lot 6 026 057 au montant de 32 767,88 \$, incluant les taxes \$ respectivement accompagné d'un dépôt par chèque de 3 276,78 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est prête à disposer de ce terrain en faveur de Gabriel Gagnon Fortier au prix de 32 767,88 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions déterminées par la résolution 2017-3010-428;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la Municipalité de Crabtree accepte l'offre d'achat et consente à vendre à Gabriel Gagnon Fortier le lot 6 026 057, contenant en superficie 5 000 pi², pour le prix total de 32 767,88 \$, TPS ET TVQ incluses, selon les conditions du contrat à être préparé par Me Jacques Raymond ;

QUE notre maire, Mario Lasalle, ou en son absence, notre maire suppléant, et notre directeur général, Pierre RONDEAU, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ledit acte de vente devant Me Jacques Raymond, Notaire.

ADOPTÉ

2018-0406-207A

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR RELOCALISATION D'UN CABANON

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le lot 6 026 057 destiné à la revente;

ATTENDU QUE lors des travaux d'arpentage certaines irrégularités ont été notées;

ATTENDU QUE 2 cabanons du lot 4 738 410 empiétaient sur le lot 6 026 056 depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu d'éviter des frais juridiques importants en prenant entente avec le propriétaire du lot 4 738 410;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Crabtree défraie la facture de Transport MIK pour le déménagement du cabanon au coût de 804,42 \$.

ADOPTÉ

2018-0406-208

APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉ

2018-0406-209

SOUSSIONS POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON 2018-2019

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives au contrat de déneigement des rues et des trottoirs de la municipalité pour la saison 2018-2019.

ATTENDU QUE le conseil avait demandé des offres pour des contrat d'une durée de 1 an, 3 ans ou 5 ans;

ATTENDU QUE le conseil veut s'assurer que le changement d'entrepreneur se fera en respectant la même qualité de service que nous avons depuis plusieurs années avec le même entrepreneur;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accorder un contrat d'un an afin d'évaluer la qualité du service avec un nouvel entrepreneur;

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses) Pour contrat de 1 an
Transport Martin Forget Inc.	217 527,75 \$
Excavation Michel Chartier Inc.	242 369,14 \$
Entreprises Bourget Inc.	420 179,70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par 'André Picard et unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *Transport Martin Forget Inc.* au prix de 217 527,75 \$ pour un contrat d'une durée d'un an, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

2018-0406-210

COVOITURAGE LANAUDIÈRE — J'EMBARQUE !
DÉSIGNATION D'UN STATIONNEMENT INCITATIF

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet Covoiturage Lanaudière - *J'embarque !* du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) ;

QU'une partie du stationnement du Centre communautaire et culturel soit désigné comme lieu d'implantation pour le projet :

- Désigner 5 cases de stationnement réservées pour le projet ;
- Assurer qu'un employé municipal ou des travaux publics installeront 2 panneaux d'affichage pour baliser les cases de stationnement dédiées au projet et identifier le stationnement incitatif ;
- Assurer qu'un employé municipal ou des travaux publics s'assureront que le support à vélo existant soit en bonne condition afin de favoriser le transport actif et l'inter connectivité des modes de transport.
- Autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec le conseil régional de Lanaudière.

ADOPTÉ

2018-0406-211

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ DE LA MRC DE JOLIETTE

ATTENDU QUE le sous-comité du Comité de sécurité publique – Sûreté du Québec travaille à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation en sécurité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est en accord pour participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QU'une contribution d'environ 400 \$ par villes ou municipalités sera nécessaire pour la tenue de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimentement résolu :

DE participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette et de contribuer pour un montant d'environ 400 \$;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02- 130- 00- 340- 00;

DE transmettre une copie conforme de la présente à la MRC de Joliette

ADOPTÉ

2018-0406-212

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 1066 CHEMIN ARCHAMBAULT

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété 1066 chemin Archambault, lequel est situé dans la zone A-9.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 1er mai 2018, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimentement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 1066 chemin Archambault ayant pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage de 7,0m (23') par 10,0m (33') dans la cour avant de la résidence d'une hauteur de 5,5 m (18') totale et qui, par la dénivellation majeure du terrain, excédera le faite du bâtiment principal, contrairement à ce qui est énoncé par le règlement de zonage 99-044.

ADOPTÉ

2018-0406-213

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 116, 10^E RUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 116, 10^e Rue, lequel est situé dans la zone Rb-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 15 mai 2018, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimentement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 116, 10e Rue ayant pour effet d'autoriser la construction d'un abri d'auto de 4,26m (14') par 7,32m (24') et d'empiéter dans la cour arrière de 7,5m, tel qu'exigé par le règlement de zonage 99-044.

ADOPTÉ

2018-0406-214

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-0904-155

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 9 avril 2018, une résolution demandant une subvention au fonds de développement du territoire (FDT) pour l'aménagement de la Place Ados au Parc Denis-Laporte ;

ATTENDU QUE certaines informations étaient manquantes à la résolution pour que celle-ci soit conforme aux exigences de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu de modifier la résolution 2018-0904-155 en ajoutant les précisions suivantes :

QUE le maire et le directeur général de la Municipalité soient autorisés à signer l'entente ;

QUE le montant demandé au FDT soit de 114 587,80 \$, somme représentant 80 % du projet, tandis que la Municipalité s'engage à injecter les 20 % restant, soit une somme de 28 646,88 \$, pour une somme globale de 143 234,68 \$.

ADOPTÉ

2018-0406-215

INSCRIPTIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VIR-O-VENT POUR LA SAISON 2018-2019

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE le Club de patin artistique Vir-O-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2018-2019 à 165 \$;

ATTENDU QU'en raison de la rénovation de l'aréna, les coûts de glaces ont dû être revus;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2018-2019 ;

ATTENDU QUE le Club de patin artistique Vir-O-Vent souhaite augmenter son nombre d'inscriptions pour la prochaine saison et qu'il y a lieu de favoriser l'inscription de jeunes de l'extérieur en offrant un prix concurrentiel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet :

QUE la Municipalité accepte les inscriptions au Club de patin artistique Vir-o-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues :

- a) **Jeunes de Crabtree**
Frais d'inscription 165 \$
Frais de glace 0 \$
- b) **Jeunes de l'extérieur**
Frais d'inscription 165 \$
Frais de glace 190 \$
TOTAL 355 \$

QU'à la fin de la période d'inscription la somme de 165 \$ pour chaque jeune inscrit soit retournée au Club de patin artistique Vir O Vent.

ADOPTÉ

2018-0406-216

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le comité travaillant sur le projet MADA a reformulé certains items et recommande l'adoption au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le projet final du plan d'action MADA soit adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉ

2018-0406-217

APPUI AU PROGRAMME D'INITIATIVE DE TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (ITMAV)

ATTENDU QUE la FADOQ-Région Lanaudière a comme projet d'embaucher une ressource ITMAV pour la MRC de Joliette;

ATTENDU QU'une telle initiative sera bénéfique pour le bien-être de nos citoyens aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà investi beaucoup de ressources à travers le projet *Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet d'ITMAV de la FADOQ-Région Lanaudière;

D'assurer l'information à nos citoyens à l'égard de ce nouveau service une fois que le projet sera réalisé.

ADOPTÉ

2018-0406-218

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA
CONSTRUCTION D'UN ESPACE ADOS**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres pour le contrat de construction d'un espace ados comprenant un parc de planches à roulettes dans le Parc Denis-Laporte.

ADOPTÉ

2018-0406-219

**ADHÉSION À LA COALITION DES ORGANISATIONS
ACADIENNES DU QUÉBEC - 2018-2019**

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à la coalition des organisations acadiennes du Québec pour 2018-2019 pour la somme de 150 \$;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02- 130- 00- 494- 00.

ADOPTÉ

2018-0406-220

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 18 juin 2018 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 05.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.